Communiqué de presse

Rapport d'exécution SWIFT: importantes préoccupations en matière de protection des données

Commissions: Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Les demandes des États-Unis concernant les données bancaires des citoyens de l'UE, faites en vertu d'un accord sur la transmission des données pour lutter contre le terrorisme sont trop générales et succinctes pour qu'Europol puisse en vérifier la conformité avec les normes de protection des données de l'UE. Europol se contente apparemment de les approuver, ce qui est préoccupant. Cela ne devra pas être oublié lorsque le Parlement devra approuver d'autres accords de transmission des données.

Les quatre demandes de transmission de données SWIFT adressées par les États-Unis à l'agence Europol au cours des six premiers mois de l'application de l'accord sur le programme de surveillance du financement du terrorisme (TFTP) étaient tellement succinctes que l'agence n'a pas été en mesure d'en vérifier la conformité avec l'accord, a déclaré la représentante d'Europol, mercredi, devant les membres de la commission des libertés civiles.

"Les quatre requêtes sont de nature pratiquement identique et demandent – de façon succincte – des données générales, qui englobent notamment des données provenant des États membres" indique le rapport présenté aux eurodéputés par Isabel Cruz, présidente de l'Autorité de contrôle commune (ACC) d'Europol. L'ACC est chargée de surveiller la protection des données.

Mme Cruz a également précisé que des informations communiquées oralement à Europol par les autorités américaines avaient amené les responsables d'Europol à transmettre les données, mais que le contenu de ces informations n'était pas connu, ce qui rendait la vérification de la conformité avec l'accord TFTP impossible.

L'ACC avait émis des recommandations pour améliorer la situation, soulignant que la conformité aux normes de protection des données était essentielle pour qu'Europol puisse remplir sa mission: à titre d'exemple, les demandes doivent comporter des informations plus précises et spécifiques, et les autorités américaines peuvent être invitées à fournir des informations complémentaires.

Les députés et les citoyens de l'UE sont trahis

"À la lecture de ce rapport, les membres du Parlement européen se sentent trahis", a déclaré Alexander Alvaro (ADLE, DE), rapporteur du Parlement sur l'accord TFTP. "Nous avons voté favorablement [sur cet accord, l'an dernier], convaincus que chaque parties appliquerait l'accord ainsi adopté", qui "concerne le transfert de données sensibles appartenant à nos citoyens", a-t-il souligné, et d'ajouter que "la crédibilité du Parlement, ainsi que celle de la commission des libertés civiles, sont mises à mal". On touche ici à la confiance placée par les citoyens dans ce que l'Union européenne a fait et est capable de faire dans le cas présent".

Service de Presse
Direction des médias
Directeur - Porte-parole : Jaume DUCH GUILLOT
Reference No.: 20110314IPR15463
Press switchboard number (32-2) 28 33000

"Nous avons accordé notre confiance aux autres institutions de l'UE, mais cette confiance a été trahie", a déclaré Sophia in't Veld (ADLE, NL), rapporteure du Parlement pour les accords UE/États-Unis sur le transfert des données des dossiers passagers (PNR). "Cela ne devra pas être oublié lorsque le Parlement sera amené à approuver d'autres accords" a-t-elle ajouté.

"Je ne suis pas totalement étonnée", a indiqué Simon Busuttil (PPE, MT), rappelant que "lors des négociations de l'année dernière, nous n'avions pas souhaité confier la surveillance à Europol. Nous voulions des mesures sauvegardes supplémentaires". Et d'ajouter que "l'accord n'est pas satisfaisant", étant donné qu'il prévoit le transfert "en masse" de données, "l'accord TFTP doit être plus satisfaisant pour l'Union européenne".

Pour Claude Moraes (S&D, UK), les demandes émanant des États-Unis sont "trop générales et succinctes". Il a également rappelé que les eurodéputés avaient insisté, à l'époque, sur le fait qu'il fallait préciser les modalités de l'introduction des demandes faites par les États-Unis et que chacune d'entre elles devait être "strictement adaptée". Chaque demande devrait être accompagnée d'un exposé des motifs, a-t-il ajouté.

Cet accord ne respecte ni les principes constitutionnels des États membres, ni les droits fondamentaux, a estimé Jan Philipp Albrecht (Verts/ALE, DE). Il a souligné le problème du transfert en masse de données, "qui correspond exactement à ce que nous avions critiqué".

Europol ou "la garde du poulailler au renard"

Donner cette mission à Europol, c'est comme "confier la garde du poulailler au renard", a fait observer Sarah Ludford (ADLE, UK). Bon nombre de députés ont mis en doute la crédibilité d'Europol, vu que l'organisation transmet les données sur demande orale des autorités américaines. Les députés ont demandé que le directeur d'Europol vienne s'expliquer à ce sujet devant la commission des libertés civiles.

"Europol n'aurait pas dû être désigné comme organisme de surveillance. À l'époque, nous avions insisté pour ne pas lui confier ce rôle", a déclaré Stavros Lambrinidis (S&D, EL), tout en ajoutant que le fait que l'agence ne dispose que de 48 heures pour répondre aux demandes n'aurait de sens que s'ils sont "parfaitement irréprochables", ce qui ne semble pas toujours être le cas.

Des demandes de données à ce point succinctes qu'elles rendent toute vérification de la conformité aux normes impossible "devraient avoir été refusées" par Europol, a affirmé Andrew Brons (NI, UK).

Mme Cruz a répondu: "nous avons toujours dit qu'il appartenait à une instance légale, juridique, de vérifier la légalité de ces demandes. Le rôle d'Europol est extrêmement confus".

Un mauvais précédent

Rui Tavares (GUE/NGL, PT) a estimé que cette situation pèsera lourdement sur les futurs accords dans ce domaine. Il a rappelé que le Parlement doit avoir accès à l'entièreté du rapport, y compris aux parties confidentielles. "Nous devrons sans doute livrer une autre bataille pour accéder aux documents, mais nous en avons l'habitude" a-t-il ajouté.

Timothy Kirkhope (ECR, UK) s'est exprimé comme suit: "Nous faisons fausse route. Cet accord est essentiel dans la lutte contre le terrorisme. Les informations [contenues dans le rapport de l'ACC] sont beaucoup trop vagues", a-t-il fait observer.

Les réactions des membres reflètent l'insatisfaction, le malaise et l'inconfort, a déclaré le président de la commission des libertés civiles, Juan Fernando López Aguilar (S&D, ES), tout en ajoutant que "le PE doit exercer son contrôle sur la mise en œuvre de cet accord".

La Commission européenne devrait publier son rapport d'évaluation du TFTP en date du 17 mars 2011. La commissaire pour les affaires intérieures, Cecilia Malmström, s'entretiendra avec les membres de la commission des libertés civiles sur ce sujet le 17 mars prochain.

16.03.2011

Communiqué de presse

Sous la présidence de: Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR (S&D, ES)

Contact :

Isabel Teixeira NADKARNI
LIBE
Service de presse (Bruxelles)
BXL: (+32) 2 28 32198
STR: (+33) 3 881 76758
PORT: (+32) 498 98 33 36
EMAIL: libe-press@europarl.europa.eu